



En panne sur autoroute et la dépanneuse

Par **GARRE**, le **03/02/2009** à **19:03**

Je suis tombé en panne sur autoroute .Mon vehicule V W a été amené d'office dans le garage Ford dont dépend la dépanneuse:1ere facture à payer de 150 euros.rnIncapable de réparer ils le transfèrent 3 jours après au garage v w 30 km plus loin : 2eme facture de 150 euros. rnJ'ai pourtant demandé que la 1ère fois il soit directement amené dans un garage V W.rnMON ASSURANCE A PRIS EN CHARGE 150 EUROS ET DONC LE GARAGE FORD ME DEMANDE DE REGLER LES AUTRES 150 EUROS . je NE SUIS PAS D'ACCORD? QUELS SONT MES DROITS,?rn merci de répondre à ma question.

Par **Tisuisse**, le **04/02/2009** à **10:24**

Bonjour,rnrnLes dépanneurs agréés sur autoroutes ne peuvent amener les véhicules que dans leur garage. Si votre choix est de conduire votre voiture à un autre garagite, votre concessionnaire, le supplément est à votre charge. rnrnVérifiez si vous n'avez pas une garantie "assistance" dans votre contrat. Cette garantie assistance pourrait peut-être intervenir ? A vous de voir.